

# LES CHRONIQUES DU CIRAP

N° 30

Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire

## Promouvoir la formation universitaire en milieu carcéral. Expériences comparées entre la France et l'Italie

*Patrizia Pacini Volpe, chercheuse en science politique, associée au laboratoire Mesopolhis  
(centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire rattaché au Cnrs et à l'université Aix-Marseille)*

### INTRODUCTION

L'université en prison représente une opportunité importante pour les détenus qui y accèdent et ce sous divers aspects : physique, psychologique, éthique et social. Il s'agit d'une expérience significative qui a même un impact positif sur la réinsertion de la personne détenue dans la société libre. L'expérience italienne, consolidée au fil du temps, implique actuellement 31 universités, environ 1000 détenus-étudiants inscrits et 70 établissements pénitentiaires participant par des conférences en présentiel pour toutes les matières, examens et discussions de thèse dans des systèmes soit à faible sécurité, soit à moyenne ou élevée ; cela a lieu sur tout le territoire national avec une coordination annuelle et des ressources économiques allouées par les régions, les municipalités, les banques, les fondations privées et par l'Université elle-même. En France, la même expérience est actuellement menée de façon plutôt vétuste avec des modes opératoires qui se limitent essentiellement à des cours par correspondance écrite, composés de documents papier envoyés par lettre, souvent accompagnés d'informations et d'instructions sur la façon d'étudier. Dans les phases d'évaluation de la formation transmise sont utilisés des tests écrits, que l'étudiant envoie par courrier au professeur après les avoir effectués. Ces activités, très rationnelles, rendent plus difficile la mise en place d'un lien empathique entre enseignant et étudiant qui est typique de la formation en présentiel. Les cours sont menés grâce au soutien des correspondants de prison bénévoles de l'association Auxilia qui, depuis des années, est conventionnée avec l'administration pénitentiaire. Les seuls cas où l'on donne des leçons en présentiel à l'intérieur des prisons se rencontrent dans la section historique des étudiants empêchés (S.E.E.) de l'Université Paris 7 Diderot qui interagit traditionnellement, depuis de nombreuses années, avec les Maisons d'Arrêt (MA) de Fresnes, la Santé, (où le projet pilote a commencé) et les prisons de Poissy, Osny, Réau et Seine-et-Marne. Les modalités et les principes sont différents par rapport à l'Italie et le but principal est de faire atteindre aux étudiants-détenus le Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), proposé dans 25 centres pénitentiaires sur l'ensemble du territoire français. Il n'y a aucune forme de financement ou de soutien pour en-

courager ce type d'études ou d'initiatives qui est considéré par de nombreuses personnes responsables de l'éducation en prison comme un gaspillage de temps et une forme culturelle destinée à quelques élus.

### GENÈSE DE L'EXPÉRIENCE EN ITALIE

La genèse du parcours universitaire à l'intérieur des prisons italiennes est imputable à l'expérience « ante tempus » activée par quelques professeurs universitaires volontaires à l'intérieur de la MA de Padoue pendant les années soixante, même si l'expérience n'a pas été institutionnalisée.

Au début de cette expérience, mûrie dans les prisons du Centre Nord dans les années quatre-vingt par des enseignants engagés dans le monde du volontariat en Italie, des cours étaient dispensés en présence de professeurs d'université, axés essentiellement sur une sorte de plan de travail individuel pour tenter de compenser les lacunes culturelles et renouer avec des études prématurément interrompues en raison de l'emprisonnement (Borghini, 2018).

Le premier pôle universitaire institutionnalisé est né à Turin dans la prison « Le Vallette » en 1998, avec une section dédiée à l'étude, calme et silencieuse, et avec une capacité maximale de 25 personnes et une bibliothèque équipée.

Une expérience pilote très avancée s'est produite grâce à une concomitance d'événements dans un contexte historique et culturel très particulier. La section universitaire doit sa genèse à une demande spontanée faite à l'ancien directeur de la prison de la part des détenus des formations de la lutte armée appartenant principalement aux « Brigades Rouges ». L'expérience pionnière a été soutenue avec détermination par Dora Marucco, responsable de l'Université de Turin pour le Pôle étudiants-détenus, avec le soutien du professeur Davide Petrini, responsable des enseignants de la faculté de droit. Comme le rappelle Guido Neppi Modona :

« En 1984, la faculté des sciences politiques a créé une Commission spéciale pour répondre aux besoins de nombreux détenus inscrits dans différentes facultés universitaires. Il s'agissait, pour la plupart, d'anciens terroristes faisant partie des zones dites homogènes, qui se sont désormais détachés des organisations auxquelles ils appartenaient et qui avaient

définitivement rejeté l'idéologie de la lutte armée, destinés à bénéficier du traitement de la loi n° 34 de 1987 en faveur de la dissociation » (2000 : 107-110).

Les institutions promotrices avaient lancé un défi important à titre expérimental, rendu possible grâce à un accord formel écrit entre universités, tribunal de surveillance et administration pénitentiaire. L'exigence principale était de garantir le droit à l'étude également au niveau universitaire par l'application d'une didactique différée afin que les citoyens détenus puissent effectivement étudier dans des conditions appropriées (Prina, 2021).

*« Le Pôle est né officiellement en 1998 avec un accord formel, avant il y avait déjà une expérience importante de l'aire homogène<sup>1</sup> des détenus politiques et des professeurs d'université. Ces parcours naissent de contingences favorables et de l'engagement des personnes du monde du volontariat qui ont toujours soutenu ce type d'activité. Certes, il faut encore construire des parcours plus organiques, mais disons que notre expérience est considérée comme un fleuron du traitement de réhabilitation. Nos étudiants sont hyper-suivis et les stimuli sont très nombreux<sup>2</sup> ».*

La première année, l'expérience a concerné 12 étudiants, puis 19 l'année suivante, tous détenus politiques, avant de s'ouvrir progressivement aux zones des détenus ordinaires. Deux facultés ont été intéressées : Sciences Politiques et Droit, dont les enseignants ont été spontanément recrutés. Le modèle adopté a été progressivement perfectionné dans le temps en impliquant tous les départements de l'Université et intéressant toujours plus activement les institutions présentes sur le territoire.

C.S., professeur de philosophie du droit à l'Université de Turin, décrit ainsi la naissance des pôles universitaires : *« Lorsque l'expérience a commencé, nous ne nous sommes appuyés sur aucun modèle préexistant, je crois simplement que dans la prison, en tant qu'institution totale, le modèle éducatif a toujours fait partie des trois piliers du traitement : école, religion, travail. Il faut cependant éviter de faire passer un message d'ordre catholique selon lequel l'activité universitaire est une activité caritative, avec des aspects de pitié. Il faut plutôt comprendre que nous accomplissons une fonction publique dans le respect du droit d'une personne dans un circuit de droits-devoirs institutionnalisés, et pour cela aussi l'évaluation avec les étudiants doit être objective, sans concession<sup>3</sup> ».*

L'élément principal à souligner est que l'expérience significative de Turin, qui implique parfaitement dans un modèle vertueux prison et territoire, n'est pas restée circonscrite à elle-même. En effet, dans des temps, exigences et modalités opérationnelles différentes l'expérimentation a été appliquée sur tout le territoire national, jusqu'à atteindre le nombre considérable de 31 centres universitaires en milieu carcéral actuellement actifs.

Les pôles universitaires font partie du CNUPP<sup>4</sup> avec une coordination nationale annuelle. Les universités réunies dans le CNUPP remplissent un devoir essentiel qui est de garantir à

tous ceux qui le souhaitent et en ont les conditions, la possibilité d'exercer le droit d'étudier (Prina, 2018). En ce moment en Italie s'il y a 70 prisons (Maisons d'arrêt et Centres de détention) investies par les services de conférences en présentiel pour toutes les matières, examens et discussions des thèses à l'intérieur des prisons à basse, moyenne et haute sécurité, 1 000 étudiants-prisonniers sont inscrits dans l'année académique en cours. L'innovation et l'expérimentation ont ainsi vaincu toutes les réticences et tous les stéréotypes qui entraînaient ces initiatives : un travail inclusif où l'université a également commencé à apprendre quelque chose de nouveau (Vianello, 2018).

## LES ÉTUDES UNIVERSITAIRES EN MILIEU CARCÉRAL : L'EXPÉRIENCE FRANÇAISE

Comme pour l'Italie, l'expérience de Paris-Diderot doit ses origines au monde actif du volontariat et de l'engagement social, avec des connotations idéologiques et politiques, au climat brûlant des années 70 caractérisé par la grève de la faim, aux initiatives promues par l'Organisation des prisonniers politiques de la « Gauche prolétarienne » et du « Secours Rouge ». En 1970-1972, Michel Foucault s'est battu avec passion pour la défense de la condition des détenus dans les prisons françaises, fondant un collectif visant à donner pour la première fois la parole aux détenus sur leur condition et leurs revendications<sup>5</sup>. Michel Foucault (1970) et les militants du GIP, groupe d'information sur les prisons (1971-1972) contribuèrent à poser la question carcérale comme une dimension incontournable de la critique sociale, en vue de mener des enquêtes sur des faits divers considérés comme intolérables pour une société civile (Quéro et al, 2003). Le GIP s'engagea à mener une enquête à l'intérieur des prisons françaises en examinant 20 établissements pénitentiaires (dont celui, célèbre, de Fleury-Mérogis) et en se concentrant surtout sur la question des causes des suicides qui se produisaient à cette époque.

Le premier objectif du groupe d'information sur les prisons, était, sur la base du groupe « Vérité et Liberté » qui dénonçait les abus pendant la guerre d'Algérie, de faire connaître à l'extérieur des prisons ce que la presse ne disait pas. L'autre but du GIP était de rendre aux familles des détenus et aux détenus eux-mêmes la conscience de leur dignité, comme le soutenait Foucault « Qu'ils cessent d'être une foule d'isolés exposés à l'injustice et ayant conscience des droits minimums dus à la personne, nous ne devons pas nous substituer à eux, ni les utiliser, mais les rendre conscients de leur autonomie et de leurs droits » (1970 : 45).

Dans cet horizon politico-social, les bénévoles adhérents à diverses organisations militantes et caritatives animées par ces idéaux et par les valeurs de la solidarité, ressentirent de plus en plus la nécessité d'intervenir également par des actions de renforcement des études à l'intérieur des prisons afin de favoriser une réinsertion progressive de la personne détenue dans la communauté civile (Pacini Volpe, 2019).

<sup>1</sup> Par aire homogène nous entendons l'ensemble des détenus qui, avant février 1987, signèrent une déclaration de dissociation à la lutte armée.

<sup>2</sup> F. P., professeur de sociologie de l'Université de Turin et coordinateur du projet national italien des Centres universitaires en prison. Entretien réalisé le 10 octobre 2017. L'auteure elle-même a traduit l'extrait de cette interview, ainsi que toutes les suivantes.

<sup>3</sup> Entretien avec le professeur C. S. réalisé le 9 octobre 2017.

<sup>4</sup> Conférence Nationale des délégués des présidents des universités pour les Centres Universitaires Pénitentiaires (CNUPP), créée à la CRUI le 9 avril 2018.

<sup>5</sup> La construction théorique du paradigme disciplinaire, forgé en Surveiller et Punir (1975), naquit à la suite de cet engagement de lutte, entremêlant savoir et pouvoir, théorie et pratique, expérience et spéculation comme seul Foucault a su le faire au cours de son existence.

L'un des premiers noyaux actifs dans la capitale française est la prison de la Santé, où le projet pilote sur l'impulsion de l'Université Diderot a commencé en 1974.

Actuellement, l'Université Denis Diderot (Paris VII) détient le record d'être l'unique, la plus prestigieuse et importante réalité sur le territoire français à offrir des cours universitaires pour les détenus, sans utiliser les dispositifs de formation à distance bien établis. Des données concrètes et flatteuses démontrent la solidité de cette expérience : 232 étudiants inscrits cette année ; 196 en 2017, 180 en 2016 ; 193 étudiants inscrits l'année académique précédente ; 171 en 2014 ; 125 en 2013. L'équipe d'intervention est formée de 34 enseignants universitaires et une responsable administrative<sup>6</sup>. Il s'agit d'une réalité en croissance qui a été capable d'offrir une stabilité et une continuité dans le temps malgré l'alternance des directions, basée sur un protocole d'accord bilatéral qui se renouvelle chaque année. Des enseignants-chercheurs titulaires de l'université, parfois des doctorants, ainsi que des chargés de cours, le plus souvent enseignants dans le secondaire, interviennent dans les enseignements qui se déroulent en pleine autonomie didactique. Selon ce qu'affirme N.C.<sup>7</sup> les domaines d'études les plus demandés par les personnes détenues au fil des ans sont : la formation en Sciences humaines, Lettres et philosophie et la formation à la production audiovisuelle. Les cours dans les cellules sont suivis par l'UPR, unité éducative régionale de Paris. Le DAEU, diplôme d'Accès aux Études Universitaires, est appelé « l'examen de la deuxième chance », il permet en effet à ceux qui n'ont pas pu obtenir le baccalauréat, quelles qu'en soient les raisons, d'obtenir, en une année seulement, son équivalent universitaire, qui leur « confère les mêmes droits que ceux qui s'attachent au succès du baccalauréat<sup>8</sup> ». C'est pourquoi la préparation au DAEU attire beaucoup de détenus. En outre, son « format » - quatre matières, un cursus d'une année seulement - est particulièrement adapté à l'univers carcéral, et singulièrement aux Maisons d'Arrêt, où la rotation des effectifs est très importante, en raison des transferts ou des libérations. Son succès ne se dément pas et s'accroît au même rythme que la population carcérale. Le taux de réussite des étudiants en est particulièrement remarquable, d'autant plus qu'il s'accompagne d'un nombre considérable de mentions (Salado et al., 2019).

L'expérience de l'Université Paris-Diderot en prison dispose, en outre, d'un Prix littéraire, mis en place en 2014 dans le but de sensibiliser et de promouvoir la culture de la solidarité, qui a remporté un grand succès au fil des ans.

La littérature ne sert pas à tromper l'ennui, ou du moins pas seulement. Si elle permet bien une forme d'évasion, elle a aussi souvent valeur de choc, de découverte active dans un processus de subjectivation, affirme le professeur M.R. :

*« La littérature, surtout exprimée en autobiographie, sert à faire un peu d'ordre intérieur, à mieux comprendre le présent, à retrouver des émotions et des ambitions perdues, et à savoir comment on est devenu, en retraçant même les blessures et les deuils les plus brûlants. De tout cela appliqué au contexte*

*de détention, où la dimension du temps est écrasante, ne peut résulter qu'un parcours d'auto-connaissance, d'auto-réflexion et donc un parcours de réappropriation de significations et de croissance personnelle<sup>9</sup> ».*

La philosophie de l'Université Paris-Diderot, dans le cadre de la formation continue, est de réaliser des interventions ciblées visant à améliorer l'environnement pénitentiaire, soutenir personnellement les détenus, les écouter, les motiver dans leur parcours scolaire de type académique, proposer une approche pluridisciplinaire et ne pas se limiter à de simples et vétustes échanges postaux.

## CONCLUSION

L'université en prison s'engage à garantir aux personnes en détention le droit d'étudier et, en général, à améliorer leurs conditions de vie par des initiatives culturelles et des activités de promotion scientifique. L'université en prison représente un espace d'intersection entre institutions, un espace de reconnaissance du droit de la personne détenue, une modalité concrète de croissance intellectuelle et humaine, une occasion de rachat d'une vie irrégulière, qui, par l'autodétermination, permet au détenu de s'affranchir de la stigmatisation sociale bien décrite par Goffman (1961). Il s'agit d'une expérience dense de significations qui oriente l'individu vers des valeurs et des modèles jamais théorisés auparavant et qui opère un changement incisif dans la personne sous différents aspects : social, relationnel, physique et psychologique. L'étude universitaire est un moyen par lequel sont véhiculés de nouveaux modes d'être et de comportements sociaux, mais aussi des choix existentiels et valorisants. L'Université en prison est une initiative qui se fonde sur la conscience de la tâche de formation, de culture et de civilisation que l'Université est appelée à accomplir vis-à-vis de la société tout entière, en se confrontant sans préjugés et sans obstination avec la dure réalité de la prison, pour s'ouvrir de façon constructive et rationnelle aux difficultés de notre vie sociale dans une attitude novatrice d'ouverture qui s'inspire plus d'une politique que d'une philosophie. Malgré la reconnaissance désormais unanime de la valeur de l'étude dans le parcours de réinsertion des détenus et dans le comportement général du détenu en cours de peine, l'université en prison est encore une réalité assez contrastée par les institutions soit pour le faible public impliqué, soit parce que par rapport à la formation professionnelle les effets sont plus à long terme même si plus profonds et incisifs. Il manque encore aujourd'hui une valorisation et une reconnaissance institutionnelle partagée qui permettent à l'expérience de se projeter dans l'avenir de manière stable indépendamment du changement des directeurs et des équipes de direction. A cet égard, il ne manque pas de règles dans ce sens, ni de cadre officiel où les insérer, ce qui manque, c'est plutôt la faculté de les appliquer pour les rendre vivantes et concrètes.

<sup>6</sup> Toutes les données détaillées qui suivent ont été fournies par le professeur Régis Salado.

<sup>7</sup> Entretien à N.C., responsable administrative de Paris-Diderot, réalisé le 6 mai 2019.

<sup>8</sup> Article 6 du décret n° 94684 du 3 août 1994 instaurant le DAEU.

<sup>9</sup> Entretien à M.R., professeur de littérature et de philosophie en service à la prison de la Santé de 2002 à 2010 par mandat de l'Université Diderot et responsable de l'enseignement en prison, unité carcérale psychiatrique (UCP), de Champ Dollon de l'Université de Genève où il a introduit lui-même l'expérience. Entretien réalisé le 24 avril 2019.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- > Quéro, Laurent et Michelle Zancantini-Fournel. 2003. *Le Groupe d'Information sur les Prisons : archives d'une lutte, 1970-72*. Paris : Imec.
- > Borghini, Andrea. 2018. *Il progetto dei poli universitari tra filantropia e istituzionalizzazione. Alcune riflessioni sociologiche*, *The Lab's Quarterly* 20(3): 37-52.
- > Foucault, Michel. 1970. *L'ordre du discours*. Paris : Gallimard.
- > Foucault, Michel. 1975. *Surveiller et punir : Naissance de la prison*. Paris: Gallimard.
- > Goffman, Erving. 1961. *Asylum. Essays on the social situations of mental patients and other inmates*, New York : Doubleday.
- > Neppi Modona, Guido. 2000. *Quale modello di carcere per il Terzo Millennio*. Pp. 107-110 dans : *Carcere e società il ruolo della cultura universitaria*, sous la direction de Alessandro Chiribiri. Torino: Tirrenia Stampatori.
- > Pacini Volpe, Patrizia. 2019. *Il valore della cultura in carcere. L'esperienza francese del polo universitario di Paris Diderot*, *The Lab's Quarterly* 21(3): 53-79.
- > Prina, Franco. 2021. Le droit aux études universitaires des personnes détenues et l'engagement pour la croissance culturelle en prison: le rôle des universités italiennes 31 46, *L'enseignement universitaire en milieu carcéral. Expériences comparées entre la France et l'Italie*, sous la direction de Patrizia, Pacini Volpe. Nîmes : Champ social.
- > Salado, Régis, Carine Trévisan. 2019. *Écrits, images et pensées de prison*. Paris : Hermann 2019.
- > Vianello, Francesca et Alvisè Sbraccia. 2018. *I poli universitari in carcere. Appunti e note critiche a partire dalle esperienze in corso*. Pp. 115-137 dans : *Università e carcere. Il diritto allo studio tra vincoli e progettualità*, sous la direction de Valeria Friso et Luca Decembrotto. Milano : Guerini.

## À lire et à savoir

> **Tschanz Anaïs** (2021). « L'intimité moi je la fais ». L'intimité masculine incarcérée, entre intrusions contraignantes et tactiques négociées. *Genre, sexualité & société*, 26, <https://doi.org/10.4000/gss.6995>

> Les 16 et 17 novembre 2021, le CIRAP a organisé un colloque hybride intitulé « la justice restaurative : des frontières plurielles et mouvantes ». Au cours de ces deux journées, chercheurs et professionnels ont pu intervenir sur la thématique et échanger avec un public d'élèves et de professionnels de la justice. Rassemblées autour de quatre axes, les différentes communications ont permis d'éclairer, lors de la première journée, l'appropriation et le développement de la justice restaurative dans le

contexte français et dans le contexte international. La deuxième journée a été l'occasion de questionner les enjeux de la formation et les processus de professionnalisation qu'elle sous-tend, puis les perspectives de la justice restaurative et ses évolutions possibles dans différents contextes.

Les actes du colloque, édités par les presses de l'Énap, sont d'ores et déjà disponibles sur le site de l'Énap et des extraits vidéos des interventions seront rapidement ouverts à la consultation de l'ensemble des personnels pénitentiaires

## LES CHRONIQUES DU CIRAP

**Directeur de publication** : Christophe Millescamps - **Rédacteur en chef** : Paul Mbanzoulou

**Rédaction** : Patrizia Pacini Volpe

**Relecture** : Catherine Pénicaud

**Maquette, Impression** : Énap - DRD - Unité édition / reprographie

**Contact** : [magalie.cazanobes@justice.fr](mailto:magalie.cazanobes@justice.fr)

**ISSN** : 2266-6796 (imprimé) ; 2681-4463 (en ligne) - Dépôt légal : Octobre 2021

**Pour consulter la version électronique** : [www.énap.justice.fr/les-chroniques-du-cirap](http://www.énap.justice.fr/les-chroniques-du-cirap)

**Énap** - 440 av. Michel Serres - CS 100 28 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE -

☎ +33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99

**Site Internet** : [www.énap.justice.fr](http://www.énap.justice.fr)

**Site Intranet** : <http://intranet.justice.gouv.fr/site/énap/>

 Les **PRESSES** de l'Énap

Sous le pilotage de la direction de la recherche, de la documentation et des relations internationales de l'Énap, les Presses de l'Énap proposent 3 collections d'ouvrages à destination de toutes les personnes s'intéressant au champ pénitentiaire.

<http://www.énap.justice.fr/les-presses-de-lenap>